

FORMATIONS	OBSERVATIONS
Chapiteaux, Tentes et Structures	<i>Il n'est pas rare de voir s'élever puis disparaître une « maison de toile » au sein de nos villes et de nos campagnes. Ces structures seront peut-être itinérantes ou à installation prolongée, et il faudra justifier de leur bon montage. Il nous faut bien comprendre leurs particularités d'assemblage eu égard à leur mode de construction spécifique. Elles accueillent bon nombre de formes de spectacles et d'évènements ici, et ailleurs.</i>
Obligation	Compétences obligatoires pour satisfaire à l'obligation d'inspection avant toute ouverture au public (art CTS 52 arrêté du 23/01/1985).
Actualisation	Pas de périodicité réglementaire d'actualisation mais la formation à renouveler et à compléter aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte, entre autres, les évolutions de ces équipements de travail.
Echafaudages (de services roulants et multidirectionnels)	<i>Pour nos travaux courants de maintenance et de montage/démontage technique, pour supporter nos plateaux de grandes scènes couvertes de festivals et nos régies, ces échafaudages qui ont supplanté, dans les années 1950, l'ancestral « tubes et colliers », nécessitent des personnels compétents pour leur mise en œuvre, ainsi qu'une justification de leur bon montage.</i>
Obtention	Obligation : Compétences obligatoires dans le domaine exigées par le Code du travail (R4323-69). Une « attestation de compétence » doit être délivrée par l'employeur aux personnels formés sur la base des référentiels des recommandations R408 et R457 pour la conception, le montage/démontage, la modification, l'exploitation et l'utilisation. Ces compétences peuvent avoir été acquises et validées par certains CAP ou CQP spécifiques qui intègrent le travail sur échafaudages.
Actualisation	Code du travail : pas de périodicité réglementaire d'actualisation mais la formation est à renouveler « aussi souvent que nécessaire » pour prendre en compte, entre autres, les évolutions de ces équipements de travail.
Tribunes démontables	<i>Pour organiser le meilleur accueil du public et optimiser le rapport scène/salle pour nos artistes, elles pourront s'implanter en intérieur ou en extérieur comme nos théâtres à ciel ouvert d'antan. Elles nécessitent des personnels compétents pour, notamment, attester de leur bon montage.</i>
Obtention	Compétences obligatoires pour le pilotage du montage et la délivrance de « l'Attestation de bon montage » exigée par l'autorité de Police. Cette « Attestation de bon montage » sera renseignée dans le dossier en perspective du contrôle technique.
Actualisation	Pas de périodicité réglementaire d'actualisation mais la formation est à renouveler « aussi souvent que nécessaire » pour prendre en compte, entre autres, les évolutions de ces installations qui reçoivent du public.
Scènes & Podiums	<i>Ces petits planchers et leurs soubassements préfabriqués qui pourront, une fois assemblés, devenir éventuellement des superstructures, nécessitent des savoir-faire. Utilisés régulièrement pour élever l'artiste et améliorer sa lisibilité pour le public, ils génèrent une obligation de compétences pour leur mise en œuvre.</i>
Obtention	Préconisation : pour l'assemblage judicieux et sécurisé de ces éléments préfabriqués qui recevront des personnes et du matériel.

Mise à jour du 1^{er}/01/2017

Qui sommes-nous? www.artek-formations.fr